

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00486

Numéro SIREN : 884 316 324

Nom ou dénomination : A.P.I

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt 3869

SAS A.P.I

35 Rue Pierre Curie

13980 ALLEINS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

3869

DU

02 AOUT 2023

BILAN au 31/12/2021

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat

ceci pour
le Rendu

"le président"



CABINET BARD CONSULTING
1025 Avenue du 7 Tirailleur

13190 ALLAUCH
04 91 68 21 06

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 18			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 225	971	2 254		2 254	
	Autres immobilisations corporelles	16 469	4 882	11 587		11 587	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations	31		31		31	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	158		158		158	
	Total II	19 882	5 853	14 029		14 029	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	12 029		12 029		12 029	
	Autres créances	1 071		1 071		1 071	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	7 988		7 988		7 988	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	21 088		21 088		21 088	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		40 970	5 853	35 117		35 117	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 18	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500		500	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 271		2 271	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	2 771		2 771	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	11 710		11 710	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	13 225		13 225	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 798		3 798	
	Dettes fiscales et sociales	3 612		3 612	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	32 345		32 345	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	35 117		35 117	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

23 789

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 18			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	115 009		115 009		115 009	
Chiffre d'affaires NET	115 009		115 009		115 009	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			2		2	
Total des Produits d'exploitation (I)			115 011		115 011	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			17 260		17 260	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			41 750		41 750	
Impôts, taxes et versements assimilés			399		399	
Salaires et traitements			31 903		31 903	
Charges sociales			13 654		13 654	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 853		5 853	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2		2	
Total des Charges d'exploitation (II)			110 821		110 821	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 190		4 190	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

cl

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 18	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	605		605	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	605		605	
2. Résultat financier (V-VI)	605		605	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 585		3 585	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	776		776	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	776		776	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	776		776	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	538		538	
Total des produits (I+III+V+VII)	115 011		115 011	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	112 739		112 739	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 271		2 271	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 225
Matériel de transport			15 293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 177
TOTAL			19 694
Prêts, autres immobilisations financières			158
TOTAL			158
TOTAL GENERAL			19 852

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 225	3 225
Matériel de transport			15 293	15 293
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 177	1 177
TOTAL			19 694	19 694
Prêts, autres immobilisations financières			158	158
TOTAL			158	158
TOTAL GENERAL			19 852	19 852

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		971		971
Matériel de transport		4 324		4 324
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		558		558
TOTAL		5 853		5 853
TOTAL GENERAL		5 853		5 853

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	971				
Matériel de transport	4 324				
Matériel de bureau informatique mobilier	558				
TOTAL	5 853				
TOTAL GENERAL	5 853				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

A.P.I

Société par actions simplifiée

au capital de 500,00 euros

Siège social : 35 Rue Pierre Curie 13980 Alleins

RCS Tarascon 884316324

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU VENDREDI 27 MAI 2022**

L'an deux mil vingt deux et le vingt sept mai à 14 heures 30, les associés de la Société « API » se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège sur convocation faite par le Président. Chaque associé a été convoqué :

Sont présents :

- Monsieur Cédric LOUSSOUARN, actionnaire Président, possédant	80 actions
- SAS CORDEX, actionnaire, possédant	20 actions
Soit au total	100 actions

Soit deux associés présents, titulaires de 100 actions sur les 100 actions émises par la Société.

Monsieur Cédric LOUSSOUARN préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents réunissant 100 actions, soit plus de 2/3 du capital, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le rapport du Président ;
- les comptes annuels et leurs annexes ;
- tout autre document transmis à l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Président, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation de la rémunération de Monsieur Cédric LOUSSOUARN,

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JLB CL

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident de répartir ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 soit 2.271,43 € comme suit :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Au compte « Réserve légale » | 50,00 € |
| • Au compte « Report à nouveau » | 2.221,43 € |

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes : néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de son rapport mentionnant l'absence de convention conclue et poursuivie au cours de l'exercice visée à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité à l'exception des associés intéressés

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération brute de Monsieur Cédric LOUSSOUARN, Président, qui pour cet exercice s'est élevé à 21.268,44 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau :

Le Président

